

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la ville de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme, concernant une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 février 2026 à 19 h, à la salle du Conseil, lieu habituel des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le lot 4 737 258, situé sur le chemin Saint-Jacques, lequel est en zone ID-5.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser un logement supplémentaire au sous-sol



Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 14 janvier 2026

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 14 janvier 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 janvier 2026

Nerve Louche